



Conseil Municipal du 3 Juin 2026

PROCÈS-VERBAL

Le trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, ROY Laëtitia, RAMBAUD Luc, MALOSSE Christina, ETAVARD Michel, DEBORDE Amélie, VIOLEAU Quentin, GUYOT Aurore, GIRARDEAU Thierry, BISLEAU Nathalie, GIRARD Romain, BODIN Méline et THIBAUD Kévin.

Excusé : /

Secrétaire de séance : FERRIERE Bernadette

Convocation : le 29 Mai 2026

Publié le : 9 Juillet 2026

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 21 Avril est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Choix du prestataire pour travaux de PATA
- ❖ Choix du prestataire pour les travaux d'élagage
- ❖ ~~Choix du prestataire pour plantation haie nouveau chemin~~
Reporté au prochain conseil municipal
- ❖ Acquisition d'un véhicule de service
- ❖ Acquisition de mobiliers pour salle du Foyer
- ❖ Commissions aggro2b
- ❖ Subvention 2026 au Centre Socio Culturel du Cerizéen (CSC)
- ❖ Participation financière à l'Epicerie Solidaire du Centre Socioculturel du cerizéen pour l'année 2026
- ❖ Subventions à des associations caritatives
- ❖ Révision des loyers des locatifs communaux

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- Une clôture ganivelle et la plantation d'une haie ont été commandées à l'entreprise Vion environnement pour cacher les urinoirs depuis la route, pour un montant de 772,02 €HT soit 926,42 € TTC.
- Dans le cadre de l'adhésion à la DSI, du matériel informatique a dû être commandé : Borne Wifi Mairie - Répartiteur réseau Mairie - Synology NAS (serveur local pour sauvegarder les données) = 1 342,83 € HT soit 1 611,96 € TTC.
- Un téléphone portable a été commandé pour le service d'entretien des salles pour un montant de 156,41€ HT soit 187,74€ TTC. Un forfait avec internet sera souscrit via la DSI de l'agglo2b pour un montant de 3,48€/mois.
Un outil indispensable puisque les échanges entre services se font par messagerie et le planning des salles et les besoins des utilisateurs sont consultables en ligne.

✓ **[2026-31] Choix du prestataire pour les travaux d'entretien de voirie 2026**

Vu les besoins de la commune estimés à 4 tonnes de Point à Temps Automatique (PATA) pour les travaux d'entretien de la voirie communale au titre de l'année 2026 ;

Vu la consultation réalisée auprès de trois entreprises de travaux publics du 27 avril au 22 mai 2025 ;

Après analyse des offres reçues, il ressort que l'entreprise GAUBERT, située à Pouzauges, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le montant de cette prestation, comprenant la fourniture et la mise en œuvre de 4 tonnes de Point à Temps Automatique ainsi que la signalisation de chantier pendant les dix jours suivant les travaux, s'élève à 3 662,00 € HT, soit 4 394,40 € TTC.

Délibération :

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition établie par l'entreprise GAUBERT pour la réalisation de ces travaux d'entretien de voirie 2026 pour un montant de 3 662,00 € HT (soit 4 394,40€ TTC).

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 05/06/2026

✓ **[2026-32] Choix des prestataires pour l'élagage des haies des routes et chemins communaux pour 2026**

Comme tous les ans, il est proposé de faire faire l'élagage des haies avec accotements de toutes les voies communales revêtues, soit 52 kms de haies équivalent à 26 km de taille + 26 km de broyage ainsi que le taillage des haies du bourg au micro-lamier avec fonction aspiration lors du broyage pour éviter le ramassage par l'agent communal.

Ces travaux sont scindés en 2 lots :

- Lot n° 1 : Taille des haies au lamier-scie, verticalement avec accotements de toutes les voies communales soit 52 Kms de haies (52 km de taille + 52 km de broyage)
- Lot n° 2 : Taillage et broyage des haies du bourg au micro-lamier avec fonction aspiration lors du broyage équivalent 3 kms de haies (taille + broyage). 2 zones sont inaccessibles avec le micro-lamier et devront être taillées au taille-haie.

Il est demandé à l'entreprise un début des travaux à partir 25 Août 2026 et une fin des travaux au 31 Octobre 2026 au plus tard.

Suite à une consultation menée auprès de trois entreprises spécialisées du secteur, une hausse significative des tarifs a été constatée. Cette évolution s'explique par l'augmentation importante du coût du gazole, liée au contexte économique actuel, qui impacte directement les charges d'exploitation associées à ce type d'intervention.

Il est proposé de retenir les entreprises les moins disantes : l'entreprise Roturier Paysage de Sèvremont pour le lot n° 1 pour un montant de 8 548,80€ TTC et l'entreprise Vion environnement de Cerizay pour le lot n° 2 pour un montant de 1 778,36 € TTC, Soit un coût total de 10 327,16€ TTC

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de recourir aux services des entreprises :
 - Roturier paysage de Sèvremont pour le lot n° 1 pour un montant de 8 548,80€ TTC
 - Vion environnement de Cerizay pour le lot n° 2 pour un montant de 1 778,36 € TTC

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 05/06/2026

✓ **[2026-34] Acquisition d'un véhicule électrique de service**

Lors du précédent mandat, les élus ont étudié plusieurs devis relatifs à l'acquisition d'un véhicule de service électrique destiné aux services techniques. Ce véhicule a vocation à compléter le camion-benne Iveco, acquis en 2007 et mis en circulation en juin 2004. Il sera principalement utilisé pour les déplacements entre les différents bâtiments communaux dans le cadre des opérations d'entretien. À cette occasion, le conseil municipal a confirmé son intérêt pour l'acquisition d'un véhicule à motorisation électrique.

Après une nouvelle réflexion sur les besoins du service, des consultations ont été menées auprès de concessionnaires afin d'identifier des modèles électriques adaptés aux usages de la commune et présentant un coût d'acquisition plus maîtrisé.

Il est ainsi proposé de retenir l'offre présentée par la société Renault de Cholet pour l'acquisition du véhicule utilitaire électrique suivant :

- **Renault Kangoo GD Confort**, mis en circulation en mai 2022, affichant 60 000 km au compteur, d'une puissance fiscale de 7 CV avec batterie garantie 4 ans, de deuxième main et bénéficiant d'une garantie de 12 mois, pour un montant de **12 202,59 € HT**, soit **14 560,76 € TTC**.

Le Maire précise que ce véhicule dispose d'une autonomie d'environ 200 km et que le coût d'une recharge est estimé à 6 €. Le véhicule électrique génère par ailleurs très peu de frais d'entretien et n'est pas soumis au contrôle anti-pollution obligatoire tous les deux ans pour les véhicules de société.

Il conviendra également de prévoir le flocage du logo de la Commune sur le véhicule (à étudier avec l'entreprise Frouin), ainsi que l'installation d'une prise renforcée de 16 ampères dans l'atelier municipal (à voir avec PEM).

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** l'acquisition du véhicule proposé par la société Renault de Cholet pour un montant de 12 202,59 € HT, soit 14 560,76 € TTC.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 05/06/2026

✓ **[2026-35] Acquisition de mobilier pour la salle du Foyer**

La salle du Foyer a été refait à neuf en 2013. Afin de répondre à des besoins et lui apporter une plus-value, le Maire propose d'y faire quelques investissements et aménagements, notamment :

- ✓ Installer des tablettes pour le micro-ondes et la cafetière et créer un nouveau plan de travail (au-dessus des poubelles),
- ✓ Reprendre possession du local « jeunes » d'environ 2 ou 3 m²,
- ✓ Equiper la salle de :
 - ✓ 2 porte-manteaux sur roulettes, réalisés par le collègue G. Clemenceau, ainsi que 80 cintres, pour un montant de 15,92 €.
Le Maire précise que les porte-manteaux ont ensuite été peints par l'entreprise MDA, que la municipalité tient à remercier pour sa contribution.
 - ✓ De la nouvelle vaisselle (120 assiettes, 120 verres, 120 couverts, 120 verres ballon) auprès de Centrakor (moulin des affaires) pour un montant de 1 203,30 €,
 - ✓ 2 dessertes sur roulettes auprès du fournisseur Métro : 196€ TTC,
 - ✓ Un lave-vaisselle (3 paniers compris : verres, assiettes, couverts) auprès du fournisseur Métro = 1 641,49 € TTC,
 - ✓ 2 casiers verres ballon supplémentaires : 68,40€ TTC,
 - ✓ Un réfrigérateur de 700L. SANS partie congélateur (3 clayettes comprises) auprès du fournisseur Métro : 1 411,20 € TTC,
 - ✓ 2 clayettes supplémentaires : 33,60€ TTC.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** l'acquisition de l'ensemble des articles présentés.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 05/06/2026

✓ **[2026-36] Convention 2026 avec le centre socioculturel du cerizéen**

Le Maire a présenté au Conseil municipal le projet de convention entre la commune de Saint-André-sur-Sèvre et le Centre Socioculturel du Cérizéen pour l'année 2026.

Il rappelle que le Centre Socioculturel du Cerizéen mène des actions d'intérêt général contribuant au développement social, culturel et civique du territoire. Ses missions visent notamment à renforcer le lien social, accompagner les habitants dans leurs projets, soutenir la vie associative et favoriser la coopération entre les différents acteurs locaux.

La convention proposée fixe les objectifs et les modalités de partenariat entre la commune et le Centre Socioculturel pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. Dans ce cadre, la commune s'engage à verser une subvention de fonctionnement calculée sur la base de 1,65 € par habitant, soit un montant de 1 074,15 € pour une population communale de 651 habitants au 31 décembre 2025. La commune pourra également mettre à disposition, de manière ponctuelle ou régulière, les salles municipales nécessaires à la réalisation des activités du Centre Socioculturel.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de conventionner avec le Centre Socioculturel du Cerizéen,
- **ACCEPTE** de subventionner le CSC à hauteur de 1.65€/habitant pour l'année 2026.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 05/06/2026

✓ **[2026-37] Convention de partenariat 2026 « épicerie solidaire » avec le centre socioculturel du cerizéen**

Depuis 2010, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune participe au financement de l'épicerie solidaire gérée par le Centre Socioculturel du Cerizéen (CSC).

La convention établie entre la Commune et le CSC est reconduite annuellement. Pour l'exercice 2026, le CSC propose son renouvellement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, avec une participation financière fixée à 1,97 € par habitant, contre 1,95 € en 2025, 1,91 € en 2024 et 1,83 € les années précédentes. Sur la base d'une population de 651 habitants, la contribution de la Commune s'élève à 1 282,47 €.

L'épicerie solidaire a pour vocation d'apporter une aide temporaire aux habitants du canton de Cerizay confrontés à des difficultés financières ponctuelles. Cette action relève pleinement des missions de solidarité et d'action sociale autrefois exercées par le CCAS et désormais assurées par la Commune.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la convention de partenariat « épicerie solidaire » avec le Centre Socioculturel du Cerizéen,
- **VALIDE** le montant de la subvention proposé par le CSC à hauteur de 1.97€/habitant pour l'année 2026.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 05/06/2026

✓ **[2026-38] Attribution de subventions à des associations caritatives**

Comme chaque année, la Commune est sollicitée par plusieurs associations caritatives afin de soutenir leurs actions en faveur des personnes en situation de précarité.

Le maintien et le développement de ces actions de solidarité reposent notamment sur le concours financier des collectivités territoriales, qui contribuent ainsi à l'amélioration des conditions d'accompagnement des publics les plus fragiles.

Depuis la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les compétences en matière d'action sociale sont désormais exercées par la Commune. Aussi, sur proposition de la commission « Vie locale & Vie sociale », il a été proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Les Restos du Cœur des Deux-Sèvres : 200 € ;
- Association Banque Alimentaire : 200 € ;
- Association 100 pour 1 en Bocage : 200 €.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention de 200 € à chacune des associations susmentionnées ;

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 05/06/2026

✓ **[2026-39] Révision des loyers des logements communaux**

L'Indice de Révision des Loyers (IRL) prévoit une augmentation des loyers au 1^{er} Juillet 2026 de 0,79%. Les loyers pouvant être révisés chaque année au 1^{er} Juillet, il a donc été proposé d'appliquer cette augmentation de 0.79% aux loyers des locatifs communaux :

- des logements gérés par Habitat Deux-Sèvres (3 locatifs Rue Marie Millasseau), au 1^{er} juillet 2026,
- du logement situé 17, rue Marie Millasseau au 1^{er} juillet 2026.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'augmenter les loyers communaux de 0,79%.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 05/06/2026

COMMUNICATION DU MAIRE :

L'UNC de Saint-André-sur-Sèvre organisera le **congrès départemental de l'UNC 79**. Une réunion s'est tenue ce jour entre les représentants de l'association et la municipalité afin de définir l'organisation de cette manifestation et de répartir les responsabilités de chacun.

La Commune assurera la prise en charge du vin d'honneur. Il a également été convenu que la municipalité participera à hauteur de 50 % au coût des repas des adhérents de la commune et prendra en charge la location des tivolis.

Par ailleurs, l'UNC sollicite le concours de la municipalité pour le recrutement de deux jeunes âgés de 12 à 14 ans afin de procéder à la montée des couleurs.

Enfin, un arrêté municipal sera pris afin de réglementer la circulation et de permettre la fermeture de la route reliant la salle de l'Andrésienne à l'église, de 11 h à 14 h.

Plusieurs biens immobiliers situés au lieu-dit Le Puy Thareau sont actuellement en cours de vente. Dans ce cadre, l'agence immobilière a sollicité la Commune afin de savoir si celle-ci envisagerait de **céder une portion du domaine public** d'environ 120 m², correspondant à la cour intérieure de ces propriétés, dans l'hypothèse où le futur acquéreur en ferait la demande.

Après examen de cette possibilité, les élus ne s'y opposent pas. Un accord de principe est donc donné pour une éventuelle cession, au prix de 1 € par mètre carré.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, l'**Agglo2B** doit procéder à la constitution de sa **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**.

À cet effet, les communes sont invitées à proposer un membre titulaire et un membre suppléant, qui pourront être retenus par la Direction des Finances publiques pour siéger au sein de cette commission, laquelle se réunit en principe une fois par an.
Pour représenter la Commune, M. Romain GIRARD s'est porté candidat en qualité de titulaire et Mme Laëtitia ROY en qualité de suppléante.

Vol de câble téléphonique : Plusieurs habitants de la commune sont actuellement privés de téléphone à la suite d'un vol de câble téléphonique. À ce jour, aucune date de rétablissement du service n'a été communiquée.

Les services d'Orange indiquent qu'aucune intervention d'urgence ne peut être mise en œuvre pour ce type d'incident.

Orange recommande aux administrés les plus vulnérables de prendre contact avec leur opérateur commercial afin d'étudier la mise en place d'une solution temporaire ou bien d'envisager un raccordement à la fibre.

Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027

Le tirage au sort des jurés d'assises s'est déroulé le 28 mai dernier. Pour la commune, trois électeurs ont été désignés par tirage au sort.

Cette désignation ne constitue toutefois que la première étape de la procédure de sélection des jurés d'assises.

Dans un second temps, une commission spéciale de chaque Cour d'assises, procède à un nouveau tirage au sort parmi les listes transmises par les communes. Elle examine également les éventuelles demandes de dispense formulées par les personnes préalablement informées de leur inscription sur la liste préparatoire.

À l'issue de ces travaux, la commission établit la liste annuelle des jurés d'assises.

Dix jeunes ont déposé un dossier de candidature dans le cadre du **dispositif « Argent de poche »** pour la période estivale.

Compte tenu du budget alloué à cette opération, chaque participant pourra bénéficier de 13 demi-journées de mission.

Le planning d'intervention ainsi que la répartition des missions seront établis par les agents municipaux chargés de les encadrer durant l'été.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Afin de permettre la réservation de la salle ainsi que du traiteur dans les meilleurs délais, il est proposé de fixer dès à présent les dates des prochaines manifestations communales.

Il est ainsi retenu que la cérémonie des vœux du Maire se tiendra le 22 janvier 2027 et que le repas des aînés, offert par la municipalité aux habitants âgés de 65 ans et plus, aura lieu le 23 janvier 2027.

Les événements passés (le bilan) :

- **Cérémonie commémorative du 8 Mai.** Il est constaté une baisse de la participation à cette cérémonie, malgré des conditions météorologiques favorables. Afin de redynamiser ces temps de commémoration et de renforcer leur attractivité, il est suggéré d'y associer davantage les jeunes générations, notamment par l'implication d'enfants dans le déroulement de la cérémonie.

Dates à retenir :

- Exposition de peintures et sculptures : du 6 au 14 juin à la salle l'Andrésienne
- Concert de chorale : le 14 Juin à l'église
- Visite estivale : jeudi 23 juillet.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Le projet d'aménagement de l'aire de jeux et des sanitaires publics arrive à son terme. Il ne reste plus que la réalisation de la pelouse, qui sera effectuée prochainement afin d'éviter de laisser les espaces en terre pendant toute la période estivale.

Si nécessaire, des travaux de reprise ou de finition seront réalisés par l'entreprise Vion Environnement à l'automne.

Le portail et le portillon seront installés dans un second temps.

Une inauguration de cet équipement est prévue. Un sondage sera prochainement adressé aux élus afin de déterminer la date la plus appropriée.

La séance est levée à 22H15.

Prochain conseil municipal : le Mercredi 8 Juillet à 19h30

La secrétaire de séance
Bernadette FERRIERE



Le Maire
Dany GRELLIER

